

NON au Hold up sur nos Retraites



Paris, le 17 septembre 2019

En GREVE et dans la RUE le 24 septembre

La retraite à points : une réforme systémique qui met à mal la répartition

L'objectif premier de cette réforme : Faire en sorte que la masse des retraites versées (salariés du privé, fonctionnaires, professions libérales et indépendants) reste sous la barre des 13,8% du PIB.

La garantie d'une retraite décente avec une visibilité sur le niveau de remplacement du revenu à la retraite par rapport au revenu antérieur disparaît. C'en est fini de la retraite des fonctionnaires égale à 75% du traitement indiciaire brut hors primes des six derniers mois, pour une carrière complète.

De plus, la retraite à points, système contributif qui repose sur l'accumulation de points tout au long de la carrière (et non plus sur les 25 meilleures années ou le dernier traitement) comporte un aléa fondamental : la valeur du point à la date de liquidation à la retraite. Les retraités partant à la retraite la découvriront au moment où ils prendront leur retraite !

Le gouvernement veut pouvoir exercer une contrainte à la baisse sur le niveau des retraites au prétexte du nombre croissant de départs en retraite, de la progression de l'espérance de vie et bien sûr aussi de la conjoncture économique, sans envisager d'autres possibilités !

Solidaires revendique au contraire un taux de remplacement garanti à 75% par rapport au revenu antérieur, et une retraite minimum égale au SMIC.

Les fonctionnaires gagnants avec l'intégrations des primes ? Tous perdants !

L'inclusion des primes (vraiment toutes ?) dans l'assiette des cotisations retraites ne sera pas une compensation à la hauteur. **Elle générera des inégalités importantes à la retraite** entre les fonctionnaires à fortes primes et ceux qui en ont peu, les primes variant globalement de 5% à 30% selon les versants, administrations et catégories.

La mise en place de la rémunération au mérite annoncée creusera encore ces inégalités, et générera un aléa sur le niveau de retraite. Au regard de l'intégration des primes dans la base des cotisations, la prise en compte de la totalité de la carrière (43 ans) au lieu des six derniers mois constitue un très fort recul. Et, pour tou-t-e-s, le niveau de retraite sera de toutes façons bien aléatoire selon la valeur de service du point à la liquidation de la retraite.

Public/privé : Solidarités remises en cause, paupérisation généralisée

La retraite à points remet en cause les solidarités. Quelques points seront accordés au titre des aléas de l'existence, financés à part par un fonds spécial vieillesse, simples rustines d'un système à points qui n'intègre pas les solidarités au cœur de sa conception même, contrairement au système par répartition actuel qui mériterait simplement des améliorations pour une meilleure retraite. Les salarié-e-s aux carrières heurtées (précaires, femmes, ...) se retrouveront avec de toutes petites retraites. Les plus aisés seront amenés à souscrire des retraites complémentaires par capitalisation, les moins aisés glisseront dans la pauvreté.

Solidaires revendique un système de retraite par répartition fondé sur les solidarités et l'égalité femmes/hommes.

Un départ en retraite de plus en plus tardif

Le gouvernement joue sur les mots en affichant un âge légal de départ à la retraite à 62 ans, pour ensuite annoncer « un âge pivot » à 64 ans avec décote et surcote, puis opérer une feinte : Macron vient d'annoncer la mise en place d'une durée d'assurance qui donnerait une lisibilité sur l'âge de départ en retraite, sans indiquer lequel, ni renoncer aux décotes / surcotes...

Solidaires revendique la garantie d'un âge maximum de départ à la retraite à 60 ans.

La pénibilité dans le public non reconnue !

Le gouvernement déclare étendre le compte pénibilité, (très peu utilisé dans le privé vu ses conditions drastiques), aux fonctionnaires dans un souci dit « d'universalité ». Il supprime du coup le bénéfice de la catégorie active, qui permet des départs à la retraite anticipés, aux aides soignant-es et agent-es de services hospitaliers. Mais il annonce dans le même temps que les métiers de maintien de l'ordre et de la sécurité, dits régaliens, la conservent ! Deux poids, deux mesures !

Se creuse donc l'inégalité femmes/hommes entre la filière très féminisée de l'hospitalier, et la filière fortement masculinisée des métiers de maintien de l'ordre et de la sécurité : carrière, rémunération, reconnaissance de la pénibilité. Les aides soignant-es et agent-es hospitaliers cumulent pourtant trois facteurs de pénibilité : postures pénibles, horaires décalés, travail de nuit.

Solidaires revendique, pour toutes et tous, la prise en compte des spécificités des métiers (pénibilités), générant un départ avant 60 ans, dans le public comme dans le privé.

**Nous ne laisserons pas casser nos retraites !
Tous ensemble, fonctionnaires, salariés du privé
Combattons la réforme de la retraite par points !**

